

RAPPORT DU JURY SUR LA SESSION 2014 DU DSCG

1. Eléments statistiques

1.1. Taux de réussite par UE en 2013 et 2014

Le taux de réussite par UE est repris dans les tableaux ci-après pour 2013 et 2014. En moyenne le taux de réussite aux épreuves écrites a été légèrement plus faible en 2014 qu'en 2013 (28,22% contre 30,80% en 2013) et il est stable pour les épreuves orales (50,58% en 2014 contre 49,68% en 2013).

Malgré tout, UE par UE, le taux de réussite est très variable : on pourra ainsi noter la forte hausse du taux de réussite pour l'UE4 et inversement la baisse sensible pour les UE 2 et 3.

Tableau 1. Résultats aux épreuves ponctuelles du DSCG en 2013

2013	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	7 518	5 630	74,89%	1 630	28,95%
UE2	4 613	3 385	73,38%	1 706	50,40%
UE3	4 513	3 507	77,71%	1 025	29,23%
UE4	9 175	6 843	74,58%	941	13,75%
UE5	3 737	3 155	84,43%	1 635	51,82%
Tx de réussite moyen aux épreuves écrites		22 520		6 937	30,80%
UE6	3 907	2 954	75,61%	1 242	42,04%
UE7	2 200	1 978	89,91%	1 208	61,07%
Tx de réussite moyen aux épreuves orales		4 932		2 450	49,68%

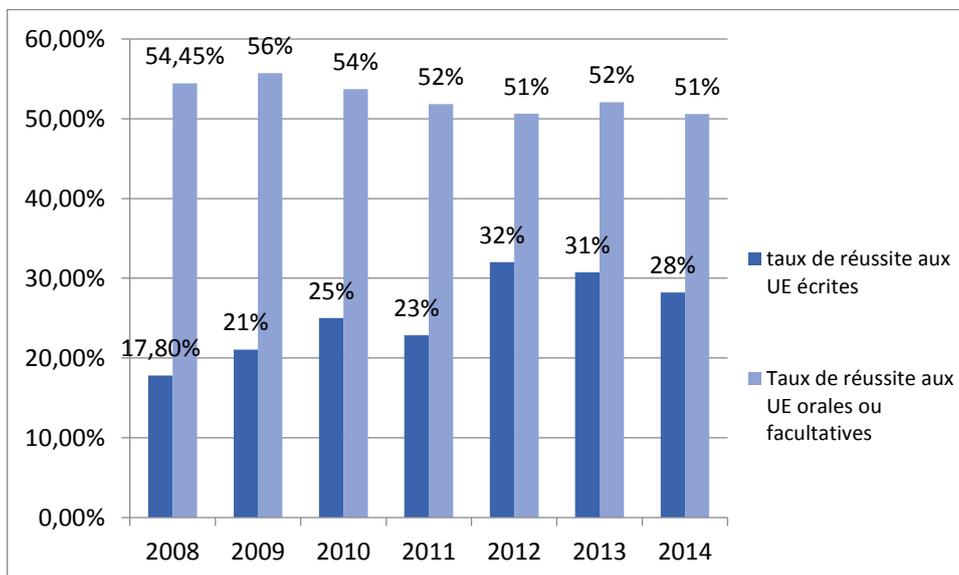
Tableau 2. Résultats aux épreuves ponctuelles du DSCG en 2014

2014	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	7 529	5 748	76,34%	1 553	27,02%
UE2	3 861	2 848	73,76%	725	25,46%
UE3	4 561	3 700	81,12%	583	15,76%
UE4	9 468	7 047	74,43%	2 131	30,24%
UE5	3 939	3 198	81,19%	1 368	42,78%
Tx de réussite moyen aux épreuves écrites		22 541		6 360	28,22%
UE6	3 861	2 842	73,61%	1 206	42,43%
UE7	2 085	1 996	95,73%	1 241	62,17%
Tx de réussite moyen aux épreuves orales		4 838		2 447	50,58%

Le nombre d'inscrits et de présents aux épreuves est en légère hausse sur l'ensemble des épreuves à l'exception de l'UE2 où le taux de réussite de l'année précédent peut expliquer la baisse du nombre d'inscrits en 2014.

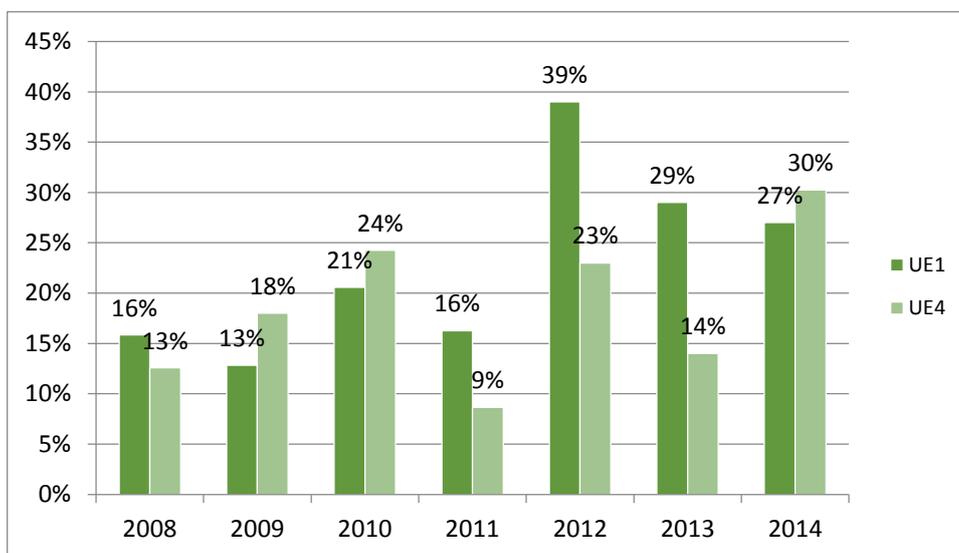
1.2. Evolution du taux de réussite et nombre d'admis par UE depuis 2008

Graphique 1. Taux de réussite aux épreuves écrites et orales du DSCG



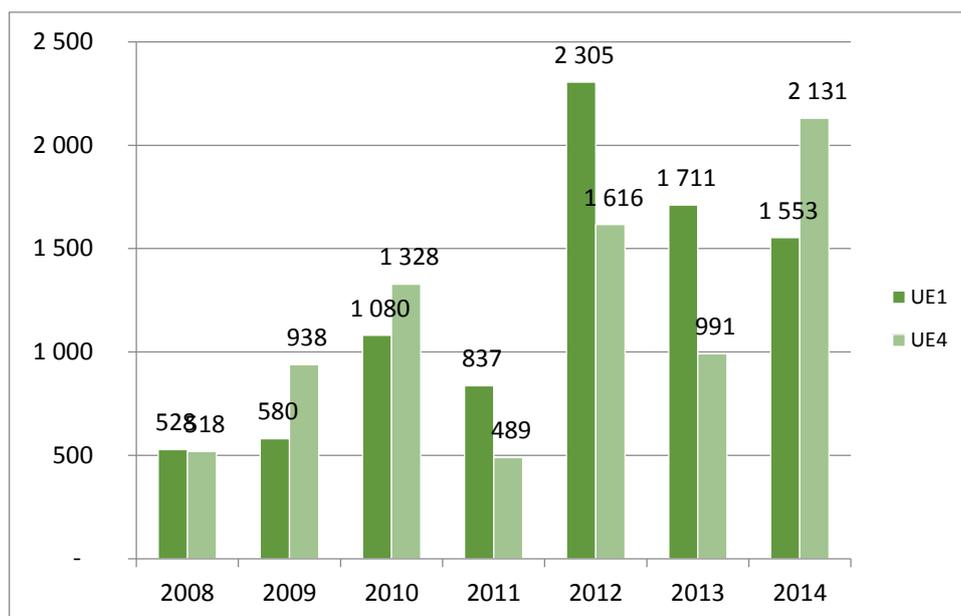
Le taux de réussite aux UE écrites est traditionnellement plus faible qu'aux UE orales.

Graphique 2. Zoom sur les taux de réussite des UE 1 et 4



Plus spécifiquement au niveau des UE1 et 4 les taux de réussite fluctuent dans des proportions importantes d'une année sur l'autre, même si en tendance depuis la réforme du DSCG ils progressent dénotant d'un effet d'apprentissage de la part des candidats par rapport aux programmes profondément remaniés par rapport à l'ancienne version du DESCF.

Graphique 3. Zoom sur le nombre d'admis aux UE 1 et 4



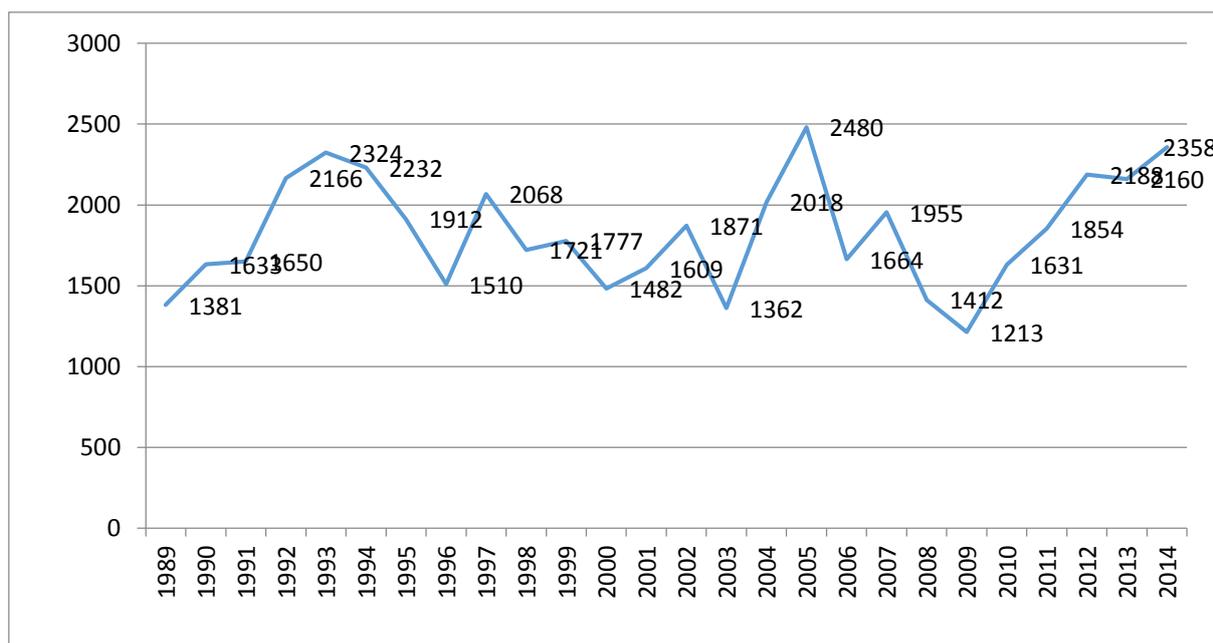
Le nombre d'admis, à l'exception de l'année 2011, demeure élevé du fait du nombre de présents importants à ces UE.

1.3. Evolution du nombre d'admis au DSCG depuis 2008

Le nombre de candidats ayant validé le DSCG est de 2 358 en 2014 contre 2 151 en 2013. On assiste donc à une hausse du nombre de diplômés alors même que le nombre d'admis par la voie de la VAE est en baisse.

	Ponctuels	VAE	TOTAL
2008	1 412	N/A	1 412
2009	1 213	N/A	1 213
2010	1 599	32	1 631
2011	1 817	37	1 854
2012	2 113	75	2 188
2013	2 095	65	2 160
2014	2 309	49	2 358

Graphique 4. Evolution du nombre de candidats admis (au DESCF avant 2008 et au DSCG depuis 2008)



2. Analyse des épreuves ponctuelles du DSCG

D'une manière générale, les sujets ont été jugés par les correcteurs en bonne adéquation avec le référentiel du DSCG et permettant une bonne discrimination des candidats. Le niveau des candidats demeure toutefois encore trop faible sans doute lié à une préparation insuffisante des UE et/ou une maîtrise approximative des bases (DCG) et/ou une méthodologie de travail inadaptée aux épreuves. Il est rappelé notamment que la maîtrise de l'ensemble des UE du DCG reste un prérequis pour aborder le DSCG.

Pour rappel, **aucun point du programme du DSCG ne peut être considéré comme mineur** et ce n'est pas parce qu'un point du programme n'a pas fait l'objet d'un sujet au cours des années antérieures qu'il ne pourra pas sortir.

Le DSCG est un diplôme de niveau master et en tant que tel il exige que les candidats puissent démontrer qu'ils maîtrisent des compétences tout à la fois technique, d'analyse, de synthèse et rédactionnelle de niveau master.

UE 1. Gestion juridique, sociale et fiscale

Le sujet proposé à la session de 2014 se composait de cinq dossiers qui couvraient des domaines variés du référentiel. Le premier dossier portait sur le droit des contrats et mobilisait pour partie des connaissances du niveau DCG. Le deuxième dossier sur le droit de l'entreprise en difficulté comportait quelques questions de difficulté inégale mais les questions les plus délicates avaient été faiblement dotées en points. Le troisième dossier comportait des questions de base sur le régime juridique et fiscal des apports partiels d'actifs, opération de restructuration relativement courante et par ailleurs étudiée également dans le cadre de l'UE4. Le quatrième dossier abordait le thème de la transformation de sociétés et enfin un dernier dossier portait sur la transmission à titre gratuit de droits sociaux avec l'identification d'un Pacte Dutreil, là aussi outil fréquemment utilisé dans les opérations de transmission d'entreprise.

Le sujet comportait au total 20 questions avec une répartition des points conçue par les correcteurs et aménagée en commission de barème dans une perspective favorable aux candidats. Malgré cela, la

lecture des copies révèle que des connaissances de base font défaut y compris parfois des connaissances qui relèvent du simple niveau DCG.

UE 2. Finance

Le sujet se composait comme les autres années de deux parties, l'une traitant d'une étude de cas sur un groupe et l'autre proposant une réflexion sur « la prise en compte de l'incertitude dans les décisions d'investissement ».

Dès 2008, cette épreuve a souhaité tester à la fois la maîtrise technique et la capacité de réflexion et rédactionnelle des candidats.

UE 3. Management et contrôle de gestion

Le sujet comportait deux dossiers, le premier sur le domaine de management, et le deuxième sur le domaine du contrôle de gestion, avec un développement sur le plan d'affaires, au total 10 questions avec un grand nombre d'annexes qui nécessitait de prendre du recul pour privilégier l'analyse et l'expertise. Par ailleurs, la maîtrise des concepts de base et des méthodes, très classiques, telles que PESTEL était nécessaire pour répondre rapidement sur certaines questions. Ce sont deux raisons, parmi d'autres, qui expliquent le manque de réussite d'une majorité de candidats.

Le sujet, comme par le passé, a été considéré comme trop long. En réalité il n'est pas trop long ou trop court, et, comme précisé dans l'énoncé et dans le corrigé, il est à faire au mieux dans le temps imparti. La gestion du temps de traitement du sujet (aller vite si il y a beaucoup de questions et documents, prendre plus de temps pour approfondir si il y a peu de questions et de documents) fait partie intégrante des critères pris en compte dans le barème. En conclusion, un sujet très classique, et qui, par le volume à traiter, demande une vision d'analyste correspondant au niveau requis pour le DSCG.

UE 4. Comptabilité et audit

Le sujet abordait des points faisant tous partie du référentiel du DSCG. Il se composait de deux dossiers plus techniques (dossiers 1 et 4) et de dossiers plus rédactionnels (dossiers 2 et 3) permettant de tester des compétences à la fois techniques et rédactionnelles. Comme tous les ans, le sujet comportait un dossier de consolidation (d'un poids relatif comparable aux années antérieures), un dossier sur les vérifications par le commissaire aux comptes de la communication financière, un dossier de commissariat aux comptes et un dossier sur la fusion.

Les candidats ont beaucoup de difficultés à réussir cette épreuve très souvent par manque de connaissance et de pratique : le programme du DCG UE10 n'est pas toujours maîtrisé par les candidats alors même que le passage d'enregistrements de consolidation par exemple nécessite que ces points soient maîtrisés. De même, la gestion du temps est importante. La répartition du nombre de points est une indication du temps à passer pour le traitement de chacun des dossiers.

Par rapport aux années antérieures, le jury note qu'une part plus importante des candidats maîtrise la partie sur la consolidation mais ils ont été surpris par les connaissances approximatives des candidats sur les dossiers de commissariats aux comptes.

UE 5. Management des systèmes d'information

L'épreuve de MSI se composait de trois dossiers : un sur la gouvernance du système d'information, un sur la performance du système d'information et un sur l'architecture informatique. Chaque dossier comportait 3 à 4 questions faisant appel à des connaissances théoriques et conceptuelles (par exemple

le concept d'alignement stratégique) ou demandant au candidat d'avoir une analyse critique des études de cas soumises. Le référentiel était bien couvert par le sujet.

Les correcteurs ont noté un niveau global des candidats moyen les amenant à des réponses peu approfondies ou approximatives. De même, les candidats ont parfois des difficultés pour organiser et structurer leurs réponses. En règle générale les questions appellent des éléments de réponse à dimension technique, applicative, fonctionnelle et organisationnelle (cas des solutions "*cloud computing*" abordées dans le dossier 3 par exemple) et les candidats doivent pouvoir montrer leurs capacités de réflexion et de proposition à la fois dans l'élaboration d'un diagnostic et dans la formulation de préconisations.

UE 6. Epreuve orale d'économie partiellement en anglais

Du fait du nombre important de candidats se présentant à cette UE, environ 70 sujets sont préparés. Sur un tel nombre, il se peut que parfois certains sujets et textes en anglais soient considérés comme plus ou moins facile d'accès.

Le taux de réussite à cette épreuve est constant. Il est toutefois recommandé aux candidats d'aborder cette épreuve avec plus de méthodologie et en particulier de mieux structurer leur exposé (introduction définissant les termes du sujet et la problématique, annonce du plan, traitement du sujet et conclusion). Il n'est pas demandé de paraphraser le texte en anglais ni d'en faire un résumé mais d'illustrer le sujet à l'aide de l'éclairage apporté par le texte en anglais.

UE 7. Epreuve orale relations professionnelles

Il est rappelé aux candidats que cette épreuve s'appuie sur un mémoire de niveau master et non un rapport de stage. Le mémoire ne peut donc pas être uniquement descriptif des activités menées ou d'un point étudié lors du stage.

Il doit permettre au jury d'apprécier la capacité du candidat à définir une problématique de gestion spécifique, à utiliser les références théoriques et conceptuelles appropriées et à mobiliser une démarche méthodologique pertinente.

En ce qui concerne la soutenance, elle doit être préparée en amont, le candidat devant présenter les points clés de son mémoire : sujet et problématique, méthodologie mise en œuvre, principaux résultats.

3. Retour sur la VAE du DSCG

D'une manière générale, on note une augmentation qualitative des dossiers de VAE déposés par les candidats en terme de présentation et d'argumentation, même si certains dossiers restent encore très perfectibles. A cette fin, l'analyse des dossiers de VAE et en particulier des livrets 2 fait ressortir des points d'amélioration qui sont listés ci-après :

- Les candidats demandant une VAE doivent avoir à leur actif un minimum de 3 années d'expériences professionnelles au niveau du diplôme du DSCG ;
- Il est demandé aux candidats de documenter les expériences professionnelles leur permettant de valider les compétences comprises dans les UE demandées dans le cadre de la VAE. Un livret 2 non documenté (feuilles de compétences Excel non remplies et/ou absence de commentaires du candidat sur les UE ou commentaires trop succincts) ne permettent pas de valider les UE ;

- L'oral permet de conforter le dossier écrit (degré de maîtrise des compétences professionnelles du candidat) et non de suppléer une carence d'explication du livret 2, d'où l'importance de bien préparer et documenter en amont le livret 2 ;
- Le candidat ne peut pas se prévaloir de ses diplômes ou de formations suivies pour pallier une absence d'expérience professionnelle sur un domaine de compétence, ces formations doivent lui permettre de se présenter aux épreuves ponctuelles du DSCG ;
- Un candidat ayant des expériences professionnelles exclusivement auprès de sociétés n'utilisant pas le droit français ne peut prétendre à la validation de l'UE1 supposant des acquis professionnels spécifiques au droit français ;
- Si un candidat convoqué par le jury de VAE est absent le jour de l'entretien, il ne pourra pas se voir délivrer la ou les UE demandée(s) ;
- Si un candidat est absent lors de l'oral, il ne pourra pas lui être délivré d'UE au titre de la VAE ;
- Spécifiquement pour l'UE6 il n'est pas demandé au candidat de traiter un sujet de son choix mais de démontrer que son expérience professionnelle lui permette de valider les compétences requises par cette UE ;
- Si les pratiques professionnelles (dossiers traités ou périmètres d'activités du candidat) n'évoluent pas de manière significative d'une année sur l'autre, il est préférable que le candidat s'oriente vers les épreuves ponctuelles du DSCG au lieu de présenter une demande de validation au titre de la VAE qui lui sera refusée. En revanche, si les pratiques professionnelles ont évolué, le candidat mettra en avant dans le livret 2 les dossiers nouveaux qui lui permettent de demander un nouvel examen de son dossier par le jury pour une même UE.

Enfin, il est précisé que le jury national examine les livrets sous leur format numérique. Il est donc préférable de fournir les fichiers sources (Word, Excel ou PDF) et de s'assurer de l'intégrité du support (mettre de préférence les fichiers sur une clé USB plutôt que sur un CD ROM qui peut plus facilement être détérioré).

Si malgré tout le candidat venait à scanner son dossier papier il est demandé :

- De ne pas faire un scan page par page des documents qui rend la lecture fastidieuse (nécessité d'ouvrir chaque fichier) !
- De s'assurer que les pages sont présentées dans le même sens (les scans de documents présentés une page sur deux à l'envers implique de faire des rotations de pages rendant là aussi la lecture fastidieuse) ;
- Enfin, il est demandé au candidat de s'assurer de la lisibilité des scans fournis.

Paris, le 26 janvier 2015

Evelyne Lande

Présidente du jury du DSCG